

Image not found or type unknown



"Déco" ds les parties communes de la copro

Par **Alicia333**, le **23/06/2011** à **21:02**

Bonsoir,

une des copropriétaires de mon immeuble s'amuse à disposer des objets et autres éléments de "déco" dans les parties communes (hall d'entrée, escalier...). Elle le fait de son propre chef sans demander l'avis des autres. Est-ce autorisé dans une copro ? Ne doit-on pas procéder à un vote avant de se mettre à redécorer tout l'immeuble ? Merci d'avance ;-)

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **21:18**

et c'est mal ? ça ne profite pas à tout le monde ?